



Rejet de demande de renouvellement de carte d'étudiante,+ pacs

Par **kitine**, le **08/03/2010** à **14:45**

Bonjour,

Je suis une étudiante géorgienne. J'ai 32 ans. c'est ma 7 ième année en frane mais je me suis pas avancé dans mes études(4 année d'études au niveau Licence 3). La prolongation d m'a carte de séjour m'a été refusé.

En meme temps mon compagnon m'a proposé de se pacser.

Je voudrais savoir comment procéder pour le recours.

S'il vous plait indiquer moi le meilleur chemin à suivre pour obtenir la carte de séjour.

Je vous remercie d'avance pour vos conseils.

Par **chris_ldv**, le **10/03/2010** à **11:06**

Bonjour,

La carte de séjour "étudiante" à l'age de 32 ans avec un niveau d'études licence (donc bac+3) après 7 ans de présence en France n'a, à mon avis, aucune chance de vous être accordée par l'administration Française, même dans le cadre d'un recours.

Il vous reste la possibilité de demander un titre de séjour "salariée", à charge pour vous de trouver un travail, ou un titre de séjour "conjointe de français".

Dans ce dernier cas le PACS n'est pas la meilleure solution et il est préférable d'envisager le

mariage.

Cordialement,